

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 mars 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GARRIGUES (représenté par Mme ROLLIN), Mme LE GRAND (représentée par Mme TOLLOT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (2) M. GOBILLOT, M. PERRON

Date de convocation : 27 février 2008

Délibération n° : 11-2008

Objet : Adhésion du CCAS à l'Association ELISAN

Réseau Européen pour l'inclusion et l'action sociale locale

En janvier 2007, le Conseil d'Administration a validé le protocole de coopération proposé par l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, en vue de créer un réseau européen des Elus de l'action sociale locale nommé « ELISAN ».

Ce réseau s'est doté le 28 janvier 2008 de statuts régis par la loi française du 1^{er} juillet 1901 et est désormais une association sans but lucratif et à vocation internationale.

Elle a pour but :

- de faire entendre la voix des élus locaux et territoriaux en charge de l'action sociale en Europe,
- de mieux faire connaître l'action sociale locale en Europe, ses enjeux, ses acteurs,
- de valoriser le travail de l'Union européenne en matière de protection et d'inclusion sociale,
- d'assurer une meilleure prise en compte de la contribution des élus de l'action sociale locale dans la mise en oeuvre d'une politique sociale efficace et cohérente, nécessaire à la construction durable de l'Union européenne,
- de coordonner l'action de ses membres et de les soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau européen qu'ils constituent et par le développement de partenariats nécessaires au développement de ses activités,
- de créer et de gérer tous services et prestations nécessaires à l'accomplissement de ses buts :

1. tenir ses membres informés des politiques européennes dans le domaine social, au moyen de publications, de réunions, de rapports, d'études, de congrès ou de colloques ;
2. mener des activités de conseil auprès de ses membres ;
3. proposer des actions de formation aux élus, aux professionnels et aux bénévoles.

Le Conseil d'Administration :

- décide de l'adhésion du CCAS à l'association « ELISAN » ;
- dit que le(a) Vice-Président(e) représentera le CCAS de Dijon au sein de cette association, et l'autorise à signer tous documents nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- décide de prélever sur le chapitre 011 nature 628-1, le montant de la cotisation annuelle d'un montant de 50 € pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

- 5 MARS 2008

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MARS 2008

